

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

Il est donné lecture et présentation du compte administratif 2014. Le Conseil Municipal, après délibération, sauf Mr Durand -Maire- (qui ne participe pas au vote) adopte le Compte Administratif de la Commune 2014.

### **AFFECTATIONS DE RESULTATS**

Le Conseil Municipal, après délibération a affecté le report à nouveau :

Autres réserves : 675.969,38 € et Excédent antérieur reporté 819.787,72 €.

### **DUREE D'AMORTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, a fixé à un an la durée d'amortissement des dépenses réalisées sur le compte 204 et ses sous comptes,

### **BUDGET DE LA COMMUNE 2015**

Le budget 2015 de la commune est présenté grand chapitre par grand chapitre en section de fonctionnement et par opération en investissement .Le Conseil Municipal, après délibération, a adopté le budget de la Commune

### **VOTE DES TAUX 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a adopté les taux de fiscalité suivants pour l'année 2015 : +2%

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a adopté les subventions pour un montant de 56.610 €

### **GROUPEMENT D'ACHATS – ELECTRICITE**

L'obligation est faite de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité à compter du 01/01/2016. Le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados nous propose un groupement d'achats pour cette énergie. Accord de l'assemblée.

### **TAXE DE SEJOUR : Rapporteur Mme FORIN**

La taxe de séjour est modifiée par la loi et il faut la réformer. Le Conseil Municipal, après délibération :

- maintient le principe de la Taxe de Séjour et notamment la taxe de séjour forfaitaire,
- arrête la période de perception :pour les palaces et hôtels 5 étoiles et similaires : 120 jours-pour les hôtels 4 et 3 étoiles : 90 nuitées-pour toutes les autres catégories : 90 nuitées ; sauf pour les meublés de tourisme et hébergements assimilés.... terrains de camping ; Camping-cars: 60 nuitées
- arrête les tarifs de perception selon les tarifs dictés par la loi .

### **CONVENTION D'ENTRETIEN**

Le Domaine de la Bergerie est constitué en copropriété, composé de 8 bâtiments. Après investigations, il apparait que le réseau eaux pluviales du bâtiment de la Gendarmerie se déverse dans le réseau du domaine de la Bergerie. Il convient de participer au curage de ce réseau et à son entretien à hauteur de 1/8<sup>ème</sup>. Accord de l'assemblée.

### **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu des délibérations du 28 Mars 2014, déléguant à Monsieur DURAND les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- Loyer ORANGE : Pylône Itinérís: 1.449,38 €.Loyer Pylône CRS : 1.909,72 €
- Plan communal de sécurité – liste des MAPA 2014